

- Première partie -

Les problèmes théoriques de l'indexation

En reformulant la démarche de Mounin [1963] dans le cadre de notre domaine (l'indexation) et de notre problématique (l'étude des fondements théoriques), nous appellerons « problèmes théoriques » de l'indexation les cas d'incompatibilité entre modèle d'utilisation et modèle de fonctionnement de la langue : c'est-à-dire les cas où les descriptions linguistiques proposées, implicitement ou explicitement, par les professionnels de l'indexation ne sont pas avérées comme des descriptions de faits de langue, telles que la linguistique contemporaine a pu les conduire.

Précisons, avant d'entamer une telle étude :

- les lieux d'inscription du modèle d'utilisation de la langue en indexation (A) ;
- l'enjeu d'une étude des problèmes théoriques de l'indexation (B).

A- Le modèle d'utilisation de la langue en indexation

Le modèle d'utilisation de la langue en indexation, ou encore la description linguistique (implicite et explicite) des faits d'indexation, se capte difficilement au niveau des pratiques d'indexation¹ elles-mêmes. C'est essentiellement au niveau des discours sur ces pratiques qu'un tel modèle se révèle. Ce sont donc ces discours que nous étudierons.

Ces discours de la pratique sur elle-même, que nous appelons discours classiques ou discours normatifs, peuvent être de nature différente mais présentent deux caractéristiques communes :

- ces discours s'adressent aux professionnels dans le but de constituer un référentiel commun, nécessaire notamment à l'harmonisation et à l'enseignement des pratiques. C'est particulièrement le cas des textes normatifs² et des textes

1. Le terme « pratique » est ici à comprendre dans son acception courante comme « manière concrète d'exercer une activité », Le Robert 1 1993.

2. Dans le domaine français, les textes normatifs de base sont : la norme Z 47-102 (Principes généraux pour l'indexation des documents) 1978 reproduite en annexe 1 ; la norme Z 47-100 (Règles d'établissement des thésaurus monolingues) 1981 ; la norme Z 47-200 (Liste d'autorité de matières) 1985.

didactiques³ ; c'est aussi le cas des traités⁴ qui, parfois sous le nom de « théories de l'indexation », proposent le plus souvent une approche synthétique et globalisante des règles d'indexation formulées d'un point de vue normatif ;

- ces discours ont pour point de départ et pour point d'arrivée les pratiques d'indexation elles-mêmes. Le caractère général des descriptions qu'ils donnent tient plus d'une abstraction des contextes particuliers d'application que d'une véritable « formalisation ». L'indexation reste décrite dans son propre domaine, du point de vue de l'indexation elle-même : elle n'est pas objectivée⁵ ; en ce sens, le référentiel constitué par ces discours reste proprement documentaire.

B- Enjeu d'une étude des problèmes théoriques de l'indexation

Le discours de la pratique sur elle-même présente la particularité de ne s'inscrire dans aucun référentiel théorique explicite. Ce n'est pas pour autant qu'il ne dispose d'aucun arrière-plan théorique implicite. C'est là une particularité des pratiques professionnelles : Mounin [1963], sur les aspects de la traduction, et Corbin [1987], dans son étude des pratiques lexicographiques, relèvent de la même façon que, pour peu que l'on puisse rapporter une pratique à une théorie, cette théorie s'apparente toujours à une théorie du sens commun. L'inscription d'une pratique dans un arrière-plan théorique apparaît inévitable, mais cette inscription ne relève pas toujours d'un choix explicite. Quand il reste implicite, le choix d'un arrière-plan théorique résiste mal à l'évidence des modèles du sens commun.

C'est ainsi que les discours de la pratique d'indexation sur elle-même empruntent, entre autres, les formes de ce que nous avons appelé la *doxa* linguistique. Cette *doxa* linguistique présente la particularité de ne pas permettre de distinguer le niveau de la langue et le niveau de l'utilisation de la langue. De là les problèmes théoriques de l'indexation, les problèmes d'indistinction et de chevauchement entre faits de langue et faits d'indexation. Cette indistinction de niveaux permet difficilement de définir en propre l'indexation : l'utilisation particulière de langue qui s'y fait ne peut apparaître en tant que telle.

L'enjeu d'une étude des problèmes théoriques de l'indexation est de permettre de dégager la spécificité de l'indexation. On voudrait pouvoir montrer que l'indexation

3. Parmi les productions récentes de manuels d'indexation, Chaumier 1996.

4. Pour les traités théoriques les plus connus, Fugmann 1993 et Lancaster 1991.

5. On veut dire par là que l'indexation reste, dans le discours classique, un objet empirique ; elle n'est pas constituée comme objet scientifique.

met en œuvre une utilisation professionnelle de la langue et qu'en cela elle est contrainte de suivre les propriétés de la langue elle-même : nous rejoignons là encore les ambitions de Mounin⁶.

Cette partie s'attache à l'étude de deux problèmes théoriques de l'indexation : le chapitre II s'intéresse à la question du lexique, le chapitre III à celle de la référence⁷. Les deux chapitres suivent une même démarche - analyse, déplacement, proposition : analyse du discours classique, déplacement de l'arrière-plan théorique et proposition d'un nouveau cadre de formulation des faits d'indexation.

La construction de ce nouveau cadre reste, dans ces deux chapitres, partielle : la seconde partie de cette étude sera spécifiquement vouée à la mise au point d'un modèle d'utilisation de la langue en indexation.

⁶. Mounin 1963, p. 16-17 : « La traduction [...] comporte certainement des aspects franchement non linguistiques, extra-linguistiques. Mais, toute opération de traduction - Fédorov a raison - comporte, à la base une série d'analyses et d'opérations qui relèvent spécifiquement de la linguistique, et que la science linguistique appliquée correctement peut éclairer plus et mieux que n'importe quel empirisme artisanal. On peut, si l'on y tient, dire que, comme la médecine, la traduction reste un art - mais un art fondé sur une science. Les problèmes théoriques posés par la légitimité ou l'illégitimité de l'opération traduisante, et par sa possibilité ou son impossibilité, ne peuvent être éclairés en premier lieu que dans le cadre de la science linguistique ».

⁷. Si lexique et référence constituent des problématiques intrinsèquement liées en linguistique, elles sont ici étudiées de façon séparée pour faire apparaître clairement leur rôle respectif en indexation.